



# Politique de l'arbre

Vivre en harmonie avec la nature

---

## TABLE DES MATIÈRES

Naturellement Chelsea

Enjeux et impacts

Changements climatiques

Patrimoine arboricole

Développement urbain

Une Politique basée sur les valeurs  
environnementales citoyennes

Consultation publique

Résultats

Vision

Valeurs

Pourquoi une Politique de l'Arbre?

Bienfaits des arbres

Plan d'action

Références



Je tiens à remercier les employés municipaux, les collaborateurs, les bénévoles pour le développement de cette nouvelle politique de l'arbre.

Dans une optique de développement durable et pour préserver le caractère naturel de la municipalité de Chelsea, cette politique se veut en lien avec notre vision et nos engagements de préservation de notre environnement. Cette dernière vise à préserver notre patrimoine arboricole. Nos forêts et nos arbres offrent de nombreux avantages pour nous permettre de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Ceci s'insère donc dans nos efforts de protection et de mise en valeur de nos écosystèmes forestiers. De plus, la présence abondante d'arbres sur notre territoire joue un rôle important dans nos efforts de réduction des GES. Les arbres représentent des bénéfices tant au niveau social, environnemental qu'économique.

Dans une perspective de durabilité, cette politique se veut donc un premier pas dans le maintien du couvert forestier et de l'aménagement de forêts résilientes pour le futur.



**Génie, environnement &  
développement durable**



# NATURELLEMENT CHELSEA

---

Chelsea est une municipalité qui se distingue par son caractère naturel où vivre en harmonie avec la nature fait partie du quotidien des citoyens. En plus des nombreux sentiers, pistes cyclables et espaces verts, une grande partie du parc de la Gatineau se trouve sur son territoire. Ce milieu privilégié est la demeure de 8000 résidents qui peuvent profiter des joies de la nature tout autant que des nombreux commerces et restaurants locaux.

Ayant à cœur ses richesses naturelles, la Municipalité a déjà élaboré plusieurs politiques et plans ayant pour vocation la protection et la préservation de l'environnement. En effet, le Plan d'urbanisme, le Plan d'action en développement durable, le Plan d'adaptation aux changements climatiques et le Plan directeur du transport actif sont tous des exemples de documents environnementaux auxquels s'ajoute la présente Politique de l'Arbre.





# ENJEUX ET IMPACTS POTENTIELS À LA FORÊT

## Changements climatiques, patrimoine arboricole et développement urbain

Selon l'outil Portraits Climatiques d'Ouranos, le réchauffement climatique à l'horizon 2041-2070 atteindra entre +2,4°C et +3,1°C pour la région de Chelsea. En plus de la hausse des températures, plusieurs autres modifications climatiques risquent d'entraîner des perturbations majeures sur la faune, la flore, le régime hydrique et la forêt de la région. Chelsea a identifié trois types d'enjeux et impacts potentiels qui seront détaillés dans les sections suivantes.



# CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## Croissance et répartition des arbres

La hausse des températures moyennes et la baisse du nombre de jours sous le point de congélation auront comme effet de prolonger la période de croissance des végétaux. Les concentrations plus élevées de CO2 favoriseront également à accélérer leur développement.

## Précipitations sous forme de neige

La baisse d'accumulations de neige l'hiver peut modifier significativement les régimes hydriques et les précipitations de pluie pour toute l'année, ce qui a un effet sur la croissance des arbres.

## Précipitations et stress hydriques

Les changements climatiques ont comme conséquence de modifier les précipitations ainsi que les sécheresses en termes de fréquence et de longévité. De manière générale, les sécheresses et inondations causent des stress hydriques qui peuvent réduire la croissance des arbres.

## Épisodes gel-dégel

Les épisodes de gels et de dégels seront de plus en plus fréquents et de plus en plus tôt dans l'année. Les épisodes de gel et de dégel ont un impact important sur la floraison des arbres, arbustes fruitiers et érablières, puisque la production peut être affectée par des gels et dégels hâtifs et/ou tardifs.

## Maladies, espèces envahissantes et insectes

Les espèces envahissantes (ex : nerprun), les insectes, les maladies et les champignons sont avantagés par ces conditions climatiques. De plus, certaines maladies liées à l'écosystème forestier affectant l'humain peuvent progresser vers le nord dans le contexte des changements climatiques (ex : maladie de Lyme).

## Événements extrêmes

La fréquence d'événements météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles, tels que les tornades, grands vents, orages et foudre, précipitations subites, etc. sera amplifiée. Ceux-ci causeront nécessairement des dommages aux arbres et jeunes pousses de la région.



# PATRIMOINE ARBORICOLE

La connaissance du patrimoine arboricole, c'est-à-dire, les arbres du domaine public, permet aux municipalités de connaître les soins à prodiguer aux arbres afin d'en assurer la pérennité surtout dans une dynamique de changements climatiques. Les aspects suivants doivent être pris en considération face à la connaissance du patrimoine arboricole :

## Planification des actions en cas de changements globaux

Ces changements peuvent être l'arrivée d'un insecte, l'augmentation des sécheresses, les espèces invasives, etc. La connaissance de la localisation, l'espèce et le nombre d'arbres adaptés et non adaptés à ces changements permet de planifier des interventions préventives ou curatives.

## Adaptations aux changements climatiques

Connaître les espèces et leurs groupes fonctionnels permet, lors d'effort de plantation ou de remplacement, de choisir les essences les plus adaptées aux conditions prévues par les simulations de changements climatiques.

## Bénéfices sociaux

Une connaissance du patrimoine arboricole permet de recenser les arbres à valeur ajoutée, tels que les arbres à fruits et à noix, et d'identifier les sites d'exceptions qui permettraient des opportunités de coopérative de solidarité, d'attractions touristiques, de récréotourisme, etc.

## Conservation et protection

La présence d'arbres remarquables et de végétaux à statut doit être connue pour être protégée. Ainsi, le recensement de ces arbres et végétaux pourrait être réalisé pour favoriser la conservation et la protection



# DÉVELOPPEMENT URBAIN

Comme plusieurs municipalités du Québec, Chelsea a fait face à un développement urbain et immobilier soutenu dans les dernières années. Un étalement urbain peut avoir un impact significatif sur les écosystèmes et contribuer à une dégradation des milieux naturels.

## Impact direct

Malgré que les nouveaux développements sont concentrés majoritairement dans d'anciens champs agricoles, ils peuvent avoir des impacts sur le couvert arboricole par la coupe des arbres et de la végétation ainsi que la fragilisation des écosystèmes.

## Fréquentation des milieux

La hausse d'achalandage et les activités récréatives augmentent la pression mise sur les espèces notamment par le piétinement, la cueillette et le manque de sensibilisation face aux espèces, à leur vulnérabilité et leur protection.

## Espèces envahissantes

Les zones urbanisées sont des environnements propices à la prolifération d'espèces envahissantes de végétaux, telles que le phragmite et l'herbe à poux.

## Fragmentation des écosystèmes

Le développement urbain et la construction de nouveaux secteurs (par l'ajout de rues et de bâtiments) peut causer la fragmentation des écosystèmes, qui, de ce fait, isole les populations et nuit aux déplacements de la faune.

## Entretien hivernal des routes

Le sel de route mis en bordure des arbres peut avoir un impact sur les espèces qui ne sont pas résistantes à cette composition chimique. Le sel de route peut également avoir un impact sur l'hydrogéologie régionale, en contaminant la nappe d'eau souterraine et les cours d'eau à proximité des ouvrages.



# UNE POLITIQUE BASÉE SUR LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES CITOYENNES

La mission de Chelsea est de :

« Maintenir la qualité de vie des résidents de Chelsea, autant pour les générations actuelles que pour celles à venir, grâce à des services et des activités communautaires, culturelles et récréatives, à la protection et la mise en valeur de l'environnement, au développement économique viable ainsi qu'à la préservation des limites territoriales. »

Ainsi, la mission même de la Municipalité justifie cette Politique. Cette dernière répond aux attentes élevées des citoyens en matière de protection et de mise en valeur de la nature. Afin de connaître les attentes citoyennes, une consultation publique a été réalisée. La consultation revêt un rôle fondamental, puisque l'objectif de celle-ci était d'identifier la vision des citoyens, le rôle que la Municipalité devrait tenir et les priorités en matière de forêts et d'arbres.



# LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique comprenait deux volets, celui d'identifier les priorités et la vision des citoyens et celui de planifier et collecter des commentaires sur des projets « innovants » suggérés par LCL- Génie, environnement & développement durable.

Pour ce faire, une dizaine de propositions ont été soumises aux citoyens. La vision des citoyens au niveau des priorités que devrait avoir la Municipalité dans les prochaines années ainsi que sur le rôle de celle-ci et sur les mesures actuellement mises en place a été définie. Les citoyens ont également été questionnés sur la responsabilité collective du patrimoine naturel et sur le plus grand avantage qu'ils associent aux arbres.

Au niveau des projets innovants proposés, le niveau d'accord des citoyens a été évalué. Les propositions sont :

- un parcours d'arbres fruitiers indigènes;
- un concours participatif où les arbres seraient le sujet principal;
- l'identification à l'échelle du territoire des arbres remarquables afin de les protéger;
- la création d'un guide de l'arbre pour les citoyens, les entreprises et les institutions;
- un programme de revalorisation local des arbres.



# CONSULTATION PUBLIQUE

## RÉSULTATS



La majorité des projets innovants obtiennent des avis favorables. Ainsi, la planification des projets de concours participatifs, l'identification des arbres remarquables, le guide de l'arbre et le programme de revalorisation local pourra être intégrée dans la planification municipale.



Suite à la consultation publique, il a été possible de dresser la vision et les valeurs des citoyens de la place des arbres et des forêts au sein de la Municipalité.



Concernant le parcours nature, il est plutôt recommandé d'intégrer certains arbres fruitiers indigènes dans les plantations d'arbres en milieu urbain de la municipalité, sans en faire un parcours à part entière.



# VISION

Les arbres et les forêts sont des biens inestimables qui offrent de nombreux bénéfices environnementaux et sociaux, dont les principaux sont la lutte aux changements climatiques et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Dans les prochaines années, la priorité devrait être axée sur la conservation et la protection du patrimoine naturel existant. Une attention particulière devrait être portée sur la préservation des forêts dans son ensemble, dans une vision et une démarche holistique. La principale préoccupation des citoyens par rapport au couvert forestier est l'impact des récents et futurs développements immobiliers, qui seraient une source importante de déforestation.

Le rôle de la Municipalité devrait se concentrer sur la bonification et la conservation du couvert forestier, tout en appliquant et en renforçant les réglementations actuellement en place. La responsabilité de la gestion des arbres est commune : la Municipalité, les citoyens et les entreprises doivent veiller à la conservation et la bonification du patrimoine naturel. Plus particulièrement, la Municipalité devrait assumer un rôle de leader à ce titre, tant au niveau de l'exemplarité que de la réglementation. Les mesures et ressources actuellement en place devraient être bonifiées pour que la Municipalité puisse remplir son rôle de conservation.



# VALEURS

Conservation  
Écoresponsabilité  
Leadership Interventionnisme  
Partenariat Autonomie  
Engagement Respect Justice  
Exemplarité Savoir Durabilité  
Connaissance Adaptabilité  
Holisme  
Protection



# POURQUOI UNE POLITIQUE DE L'ARBRE?

## Pour la Municipalité

La Politique de l'Arbre permet à la Municipalité de poser sa vision quant à la protection et la conservation des arbres et des forêts au sein de son territoire. Il s'agit aussi d'une question d'identité : Chelsea est une Municipalité issue du milieu rural, près des milieux naturels d'exception et en harmonie avec ceux-ci. Ainsi, en adoptant une démarche visant la sensibilisation, la protection et la documentation des arbres et des forêts, la Municipalité peut s'assurer de protéger son identité rurale distinctive.

## Pour les citoyens

La conservation et la protection des arbres et des forêts étant une responsabilité commune, la Politique de l'Arbre permettra aux citoyens de mieux planifier les bonnes pratiques et actions à adopter afin de participer à la conservation et la bonification du couvert forestier sur leurs propriétés privées. Elle permet aussi de comprendre et expliquer certaines actions portées par la Municipalité. Les entreprises et organismes locaux pourront également tirer bénéfice de la Politique de l'Arbre en alignant leurs actions environnementales et sociales avec la vision des citoyens et les objectifs municipaux.





# BIENFAITS DES ARBRES

Les services écosystémiques représentent les bénéfices offerts par la nature à la société, ces derniers sont vitaux et doivent être protégés. Les bienfaits des écosystèmes forestiers peuvent être catégorisés en trois domaines:

Sociaux

Environnementaux

Économiques





## Bénéfices sociaux

- Diminution du stress et amélioration de la santé mentale
- Encouragement à adopter un mode de vie actif
- Diminution des maladies respiratoires
- Amélioration de l'esthétisme des milieux de vie
- Développement du sentiment d'appartenance
- Diminution des îlots de chaleur et augmentation de l'ombrage
- Intimité du milieu de vie
- Diminution de la pollution sonore
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux

## Bénéfices environnementaux

- Amélioration de la qualité de l'air et réduction de la pollution atmosphérique
- Diminution de l'érosion des berges
- Amélioration de la biodiversité
- Diminution et filtration du ruissellement
- Réduction de la pollution de l'eau
- Réduction des inondations et sécheresses

## Bénéfices économiques

- Diminution de la climatisation et du chauffage
- Production alimentaire (arbres fruitiers)
- Pollinisation des cultures avec l'augmentation de la biodiversité
- Augmentation de la valeur foncière des résidences
- Création de nouvelles activités récréotouristiques





# PLAN D'ACTION

Orientation 1 : Conservation et protection du patrimoine naturel existant

Orientation 2 : Bonification du patrimoine naturel

Orientation 3 : Leadership de la Municipalité et implication des citoyens



# Orientation 1: conservation et protection du patrimoine naturel existant

---

## Objectif 1 : Recensement des arbres urbains, leur état, et l'entretien nécessaire

- a. Mettre en place un protocole, un plan de travail et un calendrier de réalisation du recensement.
- b. Identifier, géolocaliser et évaluer l'état des arbres dans un système de gestion de l'information interne.
- c. Quantifier les services écosystémiques offerts par la forêt existante.
- d. Planifier les interventions nécessaires à court, moyen et long terme sur les arbres (assurer un suivi et un entretien du patrimoine arboricole).

## Objectif 2 : Protection des arbres, boisés et forêts existantes

- a. Révision de la réglementation applicable pour la coupe des arbres et leur protection sur les terrains privés.
- b. Révision des critères de décision quant à la coupe des arbres sur les terrains privés.
- c. Mise en place du statut particulier « arbres remarquables » pour les arbres sur terrain publics et sur terrains privés (base volontaire).
- d. Évaluation de la valeur écosystémique des boisés et forêts.
- e. Révision du statut de protection pour les boisés et forêts à haute valeur écosystémique ; acquisition de propriétés au besoin.



# Orientation 1: conservation et protection du patrimoine naturel existant

---

## Objectif 3 : Maintien du couvert forestier existant dans les projets de développement

- a. Planification des développements immobiliers en fonction du couvert forestier existant.
- b. Protection des zones à valeur écosystémique élevée.
- c. Préserver les arbres matures et les intégrer au tissu urbain projeté.

## Objectif 4 : Aménagement de forêts résilientes pour le futur

- a. Utiliser des outils pour mesurer la diversité fonctionnelle (diversité dans les services écologiques rendus par les différentes espèces).
- b. Appuyer les décisions sur des objectifs multiples ; adaptation au type de sol, adaptation aux conditions climatiques futures, diversification de la biodiversité, maximisation des services écosystémiques.
- c. Sensibiliser les élus à la résilience des forêts.
- d. Mettre en place un cadre de gestion flexible permettant un aménagement adaptatif sur les essences d'arbres à promouvoir.
- e. Favoriser des pratiques d'aménagement innovantes (ex : migration assistée de déplacement des plantes et animaux).



## Orientation 2: Bonification du patrimoine naturel

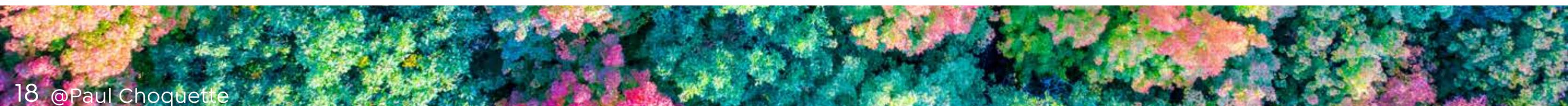
---

### Objectif 1 : Appliquer la vision à long terme de la Politique

- a. Mise en œuvre de la Politique de l'Arbre.
- b. Vérifier périodiquement la performance en fonction de différents indicateurs de performance et révision de la Politique, au besoin.
- c. Réviser périodiquement la vision et les priorités de la Municipalité afin d'adapter la Politique aux nouveaux enjeux émergents, notamment dans le cadre des changements climatiques.
- d. Imprégner la valeur écosystémique des arbres et des forêts dans les communications, décisions et la vision de la Municipalité.

### Objectif 2 : Appuyer les méthodes de gestion sur des données scientifiques

- a. Analyser le territoire afin de déceler les zones à faible canopée et liens écologiques et zones d'îlots de chaleur.
- b. Déterminer les besoins afin d'avoir une biodiversité fonctionnelle complète et adaptée au territoire.
- c. Appuyer le reboisement d'une vision de paysages comestibles et de forêt nourricière, telle que la plantation d'arbres fruitiers ou des boisés favorisant la mycologie.
- d. Associer le reboisement à un objectif de compensation carbone (captation de CO<sub>2</sub>), qui pourrait être intégrée à une offre locale de compensation aux citoyens et Industries, commerces et institutions (ICI).
- e. Développer un plan de plantation détaillé avec le nombre et les espèces d'arbres à planter au courant de l'année et des objectifs annuels (nombre d'arbres, % de canopée, etc.).



## Orientation 2: Bonification du patrimoine naturel

---

### Objectif 3 : Favoriser l'aménagement de parcs naturels dans les nouveaux développements

- a. Étudier la possibilité de modifier les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour adapter la réglementation à la vision de la Municipalité.
- b. Augmenter les normes minimales de plantation d'arbres sur les terrains publics et privés.
- c. Bonifier la proportion de terrains cédés pour parcs à la Municipalité. (Remplacer par : bonifier la redevance au kilomètre de rue remise aux promoteurs selon plusieurs paramètres et la « durabilité » du quartier).
- d. Créer des parcs-nature et des espaces naturelles non aménagés dans les nouveaux développements.

### Objectif 4 : Favoriser la gestion durable des eaux de pluie

- a. Bonifier les bandes riveraines minimales dans le cadre de nouveaux développements.
- b. Réduire la superficie minéralisée dans les espaces publics.
- c. Favoriser l'aménagement d'ouvrages durables de gestion des eaux de surface, telles que des bassins de rétention et des noues végétalisées.
- d. Favoriser les aménagements perméables sur le domaine public et privé, tels que les pavés perméables et les toits verts.
- e. Augmenter la proportion du territoire sans déglçage (quartier blanc).
- f. Sensibiliser les propriétaires privés dans une gestion responsable des berges.



## Orientation 3 : Leadership de la Municipalité et implication des citoyens

---

### Objectif 1 : Impliquer les citoyens dans le processus décisionnel

- a. Réaliser des consultations publiques de manière périodique sur la gestion des arbres et des forêts.
- b. Impliquer les citoyens au sein du processus décisionnel, notamment sur les tables consultatives.
- c. Création d'un comité de l'arbre afin d'assurer un suivi des politiques, règlements et initiatives.

### Objectif 2 : Partager l'information relative aux arbres

- a. Élaborer un plan de communication pour la Politique de l'Arbre.
- b. Préparer un guide de l'arbre citoyen pour informer les citoyens sur le rôle des arbres et forêts dans l'environnement et leur responsabilité citoyenne.
- c. Évaluer la possibilité de diffuser certaines parties de la base de données au public (ex : plateforme en ligne de cartographie).
- d. Inviter les citoyens à participer à l'identification des arbres et à fournir des données à la Municipalité.
- e. Publier et partager les études techniques, scientifiques ou des bilans annuels.



## Orientation 3 : Leadership de la Municipalité et implication des citoyens

---

### Objectif 3 : Incitatifs pour le verdissement des terrains privés

- a. Réévaluer les règlements municipaux qui favorisent la plantation sur les terrains privés dans le cadre de la révision quinquennale du Plan d'urbanisme et des règlements municipaux afin de favoriser la plantation sur les terrains privés (nombre d'arbres avant et arrière, obligation de remplacement, limiter l'espace de déboisement lors d'une nouvelle construction, imposer des mesures de protection des arbres existants).
- b. Mettre en place un système de compensation lors de la coupe d'arbres permise par certificat d'abattage.
- c. Mettre en place un programme de financement pour des arbres à moindre coût.
- d. Mettre en place un programme de plantation d'arbres gratuitement par la Municipalité dans les zones prioritaires à faible couvert forestier, sur l'emprise municipale et/ou sur les terrains privés.
- e. Continuer le programme de donation d'arbre annuel et l'adapter à de nouvelles réalités, telles que la distribution d'arbres supplémentaires par naissance.



## Orientation 3 : Leadership de la Municipalité et implication des citoyens

---

### Objectif 4 : Mobiliser les acteurs et développer un sentiment d'appartenance

- a. Organiser des activités citoyennes de plantation d'arbres ou d'intervention en milieu forestier sur des terrains publics.
- b. Organiser des sorties d'interprétation, de dégustation et autres activités ludiques avec la population.
- c. Impliquer les citoyens dans une démarche de responsabilité commune en offrant la possibilité de signer le « pacte forestier ».
- d. Mobiliser le milieu artistique et commercial en mettant en place un programme de valorisation des arbres morts coupés, dans une optique d'économie circulaire.
- e. Promouvoir la nature et l'esthétisme des milieux naturels en créant des concours participatifs pour les jeunes et adultes.
- f. Créer une signature visuelle mettant de l'avant l'importance de l'arbre pour la communauté.





Réalisé par LCL Génie, environnement & développement durable en collaboration avec la Municipalité de Chelsea.



Génie, environnement & développement durable

